



N° de résolution
ou annotation

2024-03-01

Procès-verbal de la Municipalité de Saint-Bonaventure

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MARS 2024

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Bonaventure, tenue le mardi 5 mars 2024 à 19h30, sous la présidence de Guy Lavoie, maire.

Sont aussi présents, les conseillers Gilles Forcier, Raymond Paulhus, Yanick Desmarais, Sylvie Jean, Manon Reed et Samuel St-Pierre, ainsi que Jessy Grenier, directrice générale et greffière-trésorière.

Quorum

Les membres du conseil formant quorum, la séance est déclarée régulièrement constituée.

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de Yanick Desmarais, il est résolu, unanimement :

- d'adopter l'ordre du jour tel que lu, tout en gardant l'item « Varia » ouvert.

1.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour

2. Adoption du procès-verbal du 6 février 2024.

3. Correspondance

4. LÉGISLATION

4.1 Adoption du règlement numéro 348-2024 relatif à la taxation des travaux effectués dans le cours d'eau fourche Jean-Paul, Branche #7 (GC-428)

5. ADMINISTRATION

5.1 Lecture et approbation des comptes

PÉRIODE DE QUESTIONS

5.2 Inscription formations ADMQ

5.3 Demande d'aide financière – Fonds de la ruralité de la MRC Drummond– Mise à niveau des terrains sportifs et du parc Lalime

5.4 Formation obligatoire comité consultatif d'urbanisme CCU

5.5 Autoriser l'embauche d'une ressource en soutien administratif

5.6 Semaine québécoise de la déficience intellectuelle

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE - SERVICE INCENDIE

6.1 Autorisation d'installation d'un inverseur manuel 200A

7. TRANSPORT ROUTIER – VOIRIE MUNICIPALE

7.1 Autorisation d'achat borne électrique et demande de subvention

7.2 Rénovation des toilettes publiques extérieures

7.3 Autorisation frais – Changement de vitres thermos (720 rue Plante)

8. AQUEDUC – ÉGOUT – MATIÈRES RÉSIDUELLES

8.1 Autorisation d'installation internet-WIFI station d'épuration

9. URBANISME



Procès-verbal de la Municipalité de Saint-Bonaventure

N° de résolution
ou annotation

10. LOISIRS – CULTURES – ORGANISMES – SERVICES COMMUNAUTAIRES

10.1 Aide financière Comité des loisirs – Fête de Pâques

10.2 Aide financière Comité des loisirs – soirée patins-disco

10.3 Aménagement de terrains sportifs extérieurs

11. VARIA

11.1 Dépôt d'un résumé des dossiers

11.2 Signature de l'entente camp de jour avec la ville de Drummondville

12. Période de questions

13. Levée de la séance

ADOPTÉE

2024-03-02

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 FÉVRIER 2024

Sur proposition de Samuel St-Pierre, il est résolu, unanimement :

- d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 février 2024.

ADOPTÉE

3. CORRESPONDANCE

La liste de la correspondance est déposée.

4. LÉGISLATION

2024-03-03

4.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 348-2024 RELATIF À LA TAXATION DES TRAVAUX EFFECTUÉS DANS LE COURS D'EAU FOURCHE JEAN-PAUL, BRANCHE #7 (GC-428)

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINT-BONAVENTURE

RÈGLEMENT NUMÉRO 348-2024 relatif à la taxation des travaux effectués dans le cours d'eau Fourche Jean-Paul, branche #7 (GC-428)

Considérant que la MRC de Drummond a procédé aux travaux d'entretien dans le cours d'eau Fourche Jean-Paul et qu'elle a fermé le dossier GC-428 en faisant parvenir sa facture finale;

Considérant que les coûts facturés à la Municipalité de Saint-Bonaventure par la MRC de Drummond doivent être répartis entre les intéressés dudit cours d'eau selon le règlement de cours d'eau mis à jour;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été dûment donné le 6 février 2024;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Sylvie Jean, il est résolu unanimement :

- que le présent règlement portant le numéro 348-2024 soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété ce qui suit, à savoir :



Procès-verbal de la Municipalité de Saint-Bonaventure

N° de résolution
ou annotation

1. Qu'une compensation sous forme de taxe soit imposée aux propriétaires concernés par les travaux effectués sur le cours d'eau Fourche Jean-Paul branche #7 (dossier GC-428) en fonction de la superficie contributive au cours d'eau sur la longueur des travaux ;
2. Que le total des dépenses au montant de 8 745.82 \$ payées par la Municipalité de Saint-Bonaventure pour la gestion du cours d'eau Fourche Jean-Paul, br # 7 (dossier GC-428 de la MRC de Drummond) soit réparti de la façon suivante :

MATRICULE	LOTS	ARPENTS	COÛT
6688 07 8769	5018562 (245à247)	55	3 164.61 \$
6489 86 4602	5018583 (248)	25	1 438.46 \$
6588 85 3502	5018582 (249)	27	1 553.53 \$
6588 73 3497	5018581 (251)	25	1 438.46 \$
6588 62 6760	5018580 (252)	20	1 150.77 \$
TOTAL		152	8 745.82 \$

3. Que cette compensation sera payable en un seul versement et sera récupérable au même titre qu'une taxe foncière ;
4. Que la compensation sera applicable en totalité à la partie EAE des matricules mentionnés à l'article 2 ;
5. Qu'un taux d'intérêt de douze pour cent (12 %) sera applicable sur cette compensation si elle n'est pas acquittée dans les trente (30) jours de la facturation ;
6. Que le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Guy Lavoie, maire

Jessy Grenier, greffière-trésorière

AVIS DE MOTION ET PROJET: 6 février 2024
ADOPTION DU RÈGLEMENT: 5 mars 2024
AVIS PUBLIC/ENTRÉE EN VIGUEUR: 7 mars 2024

5. ADMINISTRATION

2024-03-04

5.1 LECTURE ET APPROBATION DES COMPTES

9179-8306 QUEBEC INC	1 063.51 \$
AFFAIRES VISA DESJARDINS	2 271.83 \$
AGISKA COOPERATIVE	154.25 \$
ASSOC.REG.LOISIRS HAND.CQ	260.00 \$
BUROPRO CITATION	47.93 \$
CAISSE DESJARDINS DE DRUMMONDVILLE	6 707.51 \$
COMMUNICATIONS RCL	172.46 \$
COOPTEL	274.59 \$
DANIELLE HAMEL	345.62 \$
DÉCHI-TECH MOBILE	448.40 \$
DESJARDINS ASS. COLLECTIVES	2 649.72 \$
DURAY HAUTE PRESSION INC.	27.89 \$
ENERGERE INC	4 511.15 \$
ÉNERGIES SONIC INC	1 359.14 \$



Procès-verbal de la Municipalité de Saint-Bonaventure

N° de résolution
ou annotation

F.Q.M.	6 536.28 \$
FERME BONA 2012 INC	1 001.44 \$
GARAGE LOUIS LAFLEUR INC	455.20 \$
GARAGE MARIO LACHAPELLE	129.32 \$
HYDRO QUEBEC	8 968.30 \$
INFO PAGE	81.86 \$
LA FIRME MARTIN PARADIS,	2 148.09 \$
LES ENTREPRISES F PARENT INC	31 586.19 \$
LES FOURNITURES	1 741.32 \$
LETTREGRAPHIE GRAPHIQUE SHADOW	401.26 \$
LEUCAN	50.00 \$
M.R.C. DE DRUMMOND	16 330.94 \$
MACHINERIE C. & H. INC.	86.51 \$
MARTINE TESSIER	400.00 \$
MARYSE DESLANDES, ARCHIVISTE	1 785.00 \$
MEGABURO	103.39 \$
MICROTEC INFORMATIQUE	234.78 \$
MIKAEL BOUCHARD	112.86 \$
MINISTRE DU REVENU DU QUEBEC	4 224.07 \$
PETITE CAISSE	88.85 \$
POMP - YANICK MESSIER	11.49 \$
R.G.M.R. du BAS ST-FRANCOIS	6 266.21 \$
RECEVEUR GENERAL DU CANADA	1 532.69 \$
REVENU QUEBEC	99.35 \$
ROBERT CHIASSON	465.00 \$
RREMQ	1 053.36 \$
SECURITE MASKA (1982) INC.	284.10 \$
SERVICES D'ENTRETIEN	521.99 \$
SOCIETE DE RECHERCHE SUR LE CANCER	100.00 \$
SOLMA TECH	1 853.68 \$
SOLUTIONS ZEN MÉDIA	145.64 \$
YANICK MESSIER	28.72 \$
SALAIRES DE FÉVRIER 2024	17 195.89 \$

Sur proposition de Raymond Paulhus, il est résolu, unanimement :

- que ces comptes sont approuvés et soient payés.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

2024-03-05

5.2 INSCRIPTION FORMATIONS ADMQ

Sur proposition de Manon Reed, il est résolu, unanimement :

- d'autoriser les frais d'inscription de 375 \$ plus taxes pour assister au webinaire «ABC/DG intermédiaire» offert par l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) qui aura lieu virtuellement cet automne;
- d'autoriser les frais d'inscription de 385 \$ plus taxes de Jessy Grenier directrice générale, afin d'assister au colloque de zone de l'Association des Directeurs Municipaux du Québec - ADMQ qui aura lieu en mai prochain;



Procès-verbal de la Municipalité de Saint-Bonaventure

N° de résolution
ou annotation

- d'autoriser les frais d'inscription de 120 \$ plus taxes pour assister au webinaire «*Gestion contractuelle*» offert par l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) qui aura lieu virtuellement.

ADOPTÉE

2024-03-06

5.3 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – FONDS DE LA RURALITÉ DE LA MRC DRUMMOND– MISE À NIVEAU DES TERRAINS SPORTIFS ET DU PARC LALIME

Considérant que la Municipalité de Saint-Bonaventure désire faire une mise à niveau des terrains sportifs et du parc Lalime, afin de rendre les terrains le plus profitable possible et miser sur l'aspect de sécurité des utilisateurs;

Considérant que la Municipalité de Saint-Bonaventure désire déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Fonds de la Ruralité de la MRC de Drummond;

Sur proposition de Gilles Forcier, il est résolu, unanimement :

- que la Municipalité de Saint-Bonaventure autorise le dépôt d'une demande d'aide financière de 25 000 \$ auprès du Fonds de la ruralité de la MRC de Drummond pour le projet d'une mise à niveau des terrains sportifs et du parc Lalime;
- que Jessy Grenier, directrice générale, soit autorisée à signer la demande d'aide financière ainsi que tout document ou entente relativement à la réalisation dudit projet.

ADOPTÉE

2024-03-07

5.4 FORMATION OBLIGATOIRE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME CCU

Considérant qu'à partir du mois de juin 2024, les membres des comités consultatifs d'urbanisme (CCU) et des comités consultatifs en aménagement du territoire (CCAT) devront suivre une formation obligatoire pour se conformer à une exigence du projet de loi 16 venu modifier la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Considérant que cette formation offrira aux membres des CCU toutes les clés nécessaires à la compréhension de leur rôle et de leurs responsabilités, de manière simple, vulgarisée et concrète;

Sur proposition de Samuel St-Pierre, il est résolu, unanimement :

- d'autoriser l'inscription à la formation « *CCU : Mode d'emploi (formation obligatoire)* » les frais d'inscription de 160.00 \$ par personne membre du Comité consultatif d'urbanisme CCU intéressé à poursuivre leur mandat.

ADOPTÉE

2024-03-08

5.5 AUTORISATION D'EMBAUCHE D'UNE RESSOURCE EN SOUTIEN ADMINISTRATIF

Considérant que la Municipalité souhaite embaucher une ressource en soutien administratif pour supporter l'équipe;

Considérant que le besoin est estimé à 1,5 journée par semaine;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Saint-Bonaventure

Considérant que la Municipalité de Saint-Majorique souhaite se joindre au projet pour 1,5 journée par semaine également;

Considérant que le poste a été affiché dans les 2 municipalités;

Sur proposition de Sylvie Jean, il est résolu, unanimement :

- d'autoriser l'embauche de Mme Mélanie Ricard au poste de soutien administratif à raison de 3 jours par semaine répartis entre les municipalités de St-Majorique-de-Grantham et Saint-Bonaventure aux conditions prévues à la Politique administrative salariale adoptée par la Municipalité de Saint-Majorique.

ADOPTÉE

2024-03-09

5.6 SEMAINE QUÉBÉCOISE DE LA DÉFICIENCE INTELLECTUELLE

CONSIDÉRANT qu'au Québec, de nombreux citoyens et citoyennes vivent avec une déficience intellectuelle les rendant susceptibles de rencontrer des obstacles dans la réalisation de leurs activités de tous les jours.

Considérant que notre municipalité a à cœur l'inclusion et la participation des personnes vivant avec une déficience intellectuelle dans toutes les sphères de notre communauté

Considérant que la 36e édition de la Semaine québécoise de la déficience intellectuelle vise à appeler l'ensemble de la population à faire preuve de solidarité envers les personnes vivant avec une déficience intellectuelle et leur famille

Considérant que les municipalités du Québec ainsi que les citoyennes et citoyens qui les composent peuvent poser des gestes en ce sens et favoriser l'établissement d'une société plus inclusive.

Sur proposition de Manon Reed, il est résolu, unanimement :

- de proclamer la semaine du 17 au 23 mars 2024, Semaine québécoise de la déficience intellectuelle et d'inviter la population à s'y impliquer.

ADOPTÉE

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

2024-03-10

6.1 AUTORISATION D'INSTALLATION D'UN INVERSEUR MANUEL 200A

Considérant qu'une génératrice PTO a été acquise pour le bâtiment municipal du 720 rue Plante ;

Considérant que l'installation de celle-ci est obligatoire dans le plan de sécurité civile, puisque ce bâtiment devient un centre de coordination en cas de sinistre ou de situation d'urgence;

Sur proposition de Gilles Forcier, il est résolu, unanimement :

- d'autoriser les frais d'installation d'un inverseur manuel 200A au montant de 7 745.79 \$ plus taxes auprès de MEC Électrique;
- de payer celle-ci grâce à la subvention reçue de l'Agence municipale 9-1-1 du Québec.

ADOPTÉE



Procès-verbal de la Municipalité de Saint-Bonaventure

N° de résolution
ou annotation

2024-03-11

7. TRANSPORT ROUTIER – VOIRIE MUNICIPALE

7.1 AUTORISATION D'ACHAT BORNE ÉLECTRIQUE ET DEMANDE DE SUBVENTION

Considérant que des programmes de subventions sont offerts pour l'acquisition et l'installation de bornes électriques;

Sur proposition de Sylvie Jean, il est résolu, unanimement :

- d'autoriser l'acquisition d'une borne électrique 48 ampères double auprès de *Bornes Québec* pour un montant de 11 732.61 \$ plus taxes;
- d'autoriser la modification de l'entrée électrique avec l'ajout de 100 ampères pour recevoir la borne électrique auprès de MEC électrique au montant de 2 750 \$;
- d'autoriser Jessy Grenier, directrice générale à faire la demande de subvention pour la borne électrique, l'ajout d'un panneau électrique ainsi que l'installation de celle-ci.

ADOPTÉE

2024-03-12

7.2 RÉNOVATION DES TOILETTES PUBLIQUES EXTÉRIEURES

Considérant que des demandes de soumissions sur invitation ont été faites pour le projet de rénovation des toilettes publiques extérieures au parc Lalime ;

Considérant que 2 soumissions ont été reçues;

Rang	Nom du soumissionnaire	Montant \$ plus taxes
1	Construction Jonathan Cyr (2017) inc.	27 476.74 \$
2	Tes-Scier Réno-Construction	47 632.31 \$

Sur proposition de Yanick Desmarais, il est résolu, unanimement :

- de mandater Construction Jonathan Cyr (2017) inc. pour effectuer les rénovations de ce bâtiment pour un montant de 27 476.74 \$ plus taxes;
- de payer cette dépense avec la subvention *Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux.- PRABAM.*

ADOPTÉE

2024-03-13

7.3 AUTORISATION FRAIS – CHANGEMENT VITRES THERMOS (720 PLANTE)

Considérant que le thermos d'une des fenêtres de la porte avant extérieure du bâtiment municipal du 720, rue Plante est descellé;

Sur proposition de Samuel St-Pierre, il est résolu, unanimement :

- d'autoriser les frais de remplacement de la vitres thermos tel que soumissionné par Vitrierie Smith Inc au coût approximatif de 1 018.10 \$ plus taxes ;
- de payer cette dépense avec la subvention *Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux.- PRABAM.*

ADOPTÉE



Procès-verbal de la Municipalité de Saint-Bonaventure

N° de résolution
ou annotation

2024-03-14

8. AQUEDUC – ÉGOUT – MATIÈRES RÉSIDUELLES

8.1 AUTORISATION INSTALLATION INTERNET-WIFI STATION ÉPURATION

Considérant que la Municipalité a fait l'acquisition de nouveau panneau pour faciliter la lecture à distance et la réception des alarmes de la station d'épuration grâce au Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2024;

Considérant qu'il est nécessaire de faire l'installation du réseau internet (WIFI);

Sur proposition de Gilles Forcier, il est résolu, unanimement :

- d'autoriser la compagnie RCL pour l'installation d'un système point à point, afin d'apporter du réseau pour un montant maximal de 3 170 \$ plus taxes.
- de financer cette dépense par le surplus accumulé libre.

ADOPTÉE

9. URBANISME

10. LOISIRS

2024-03-15

10.1 AIDE FINANCIÈRE COMITÉ DES LOISIRS – FÊTE DE PÂQUES

Considérant que le Comité des Loisirs St-Bonaventure sollicite l'appui financier de la Municipalité pour l'organisation de l'activité de la « Chasse aux cocos » de Pâques des enfants de Saint-Bonaventure et de Saint-Pie-de-Guire qui se tiendra le 30 mars pour une 2^{ème} édition ;

Sur proposition de Raymond Paulhus, il est résolu, unanimement:

- de verser la somme de 500 \$ au Comité des Loisirs St-Bonaventure à titre de contribution de la Municipalité dans le cadre de la Fête de Pâques des enfants 2024, tel que budgété.

ADOPTÉE

2024-03-16

10.2 AIDE FINANCIÈRE COMITÉ DES LOISIRS – SOIRÉE PATINS-DISCO

Considérant que le Comité des Loisirs St-Bonaventure sollicite l'appui financier de la municipalité pour l'organisation de l'activité « Patins-Disco » de Saint-Bonaventure et de Saint-Pie-de-Guire, une nouveauté cette année;

Sur proposition de Sylvie Jean, il est résolu, unanimement:

- de verser la somme de 250 \$ au Comité des Loisirs St-Bonaventure à titre de contribution de la Municipalité, tel que budgété.

ADOPTÉE

2024-03-17

10.3 AMÉNAGEMENT DE TERRAINS SPORTIFS EXTÉRIEURS

Considérant que la Municipalité de Saint-Bonaventure doit refaire la peinture des terrains de tennis et de pickleball extérieurs;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Saint-Bonaventure

Considérant que la peinture à l'uréthane pour piscine semble être une excellente solution au point de vue durabilité;

Sur proposition de Manon Reed, il est résolu, unanimement :

- d'autoriser l'achat de peinture à l'uréthane pour piscine auprès de Peinture Préfontaine, une estimation de 1275 \$ pour le terrain de pickleball en entier et d'environ 2 000 \$ pour le terrain de tennis.
- que les travaux soient effectués par les travaux publics aussitôt que la température le permettra, au mois d'avril si possible.

ADOPTÉE

11. VARIA

11.1 DÉPÔT D'UN RÉSUMÉ DES DOSSIERS

ADMINISTRATION :

Forum de consultation – la MRC a amorcé la révision de son Plan de développement de la zone agricole PDZA et elle invite les acteurs et actrices concernés et la population en général à y prendre part pour partager leur point de vue et réfléchir à l'avenir des pratiques agricoles et à la place de l'agriculture dans notre collectivité.

Saint-Bonaventure – 28 mars à 18h30 au Chalet Fafard

VOIRIE :

LOISIRS :

- ⇒ Mercredi 6 mars à 9h30 - demain à la salle multifonctionnelle – Public cible 2 à 7 ans – *Pièce de théâtre Lou-Anna*
- ⇒ Tout le mois de mars – GRANDE VENTE au Vestiaire de Saint-Bonaventure – Communiquez avec Mme Danielle Hamel ou Violette Denoncourt
- ⇒ Dimanche le 10 mars – Concert sous le campanile à 14h – Jean-Michel Dubé, pianiste
- ⇒ 1^{ère} Édition : Soirée Roller-Disco le 15 mars -Venez découvrir ou redécouvrir la disco en patins à roulettes! 🍷 Service de bar sur place (brevages enfants dispo), musique et plaisir au rendez-vous! 🎵 C'est le moment de revêtir vos kits colorés (allez voir au vestiaire, ils ont des kits pour vous!!)
Entrée 15\$ adulte et 5\$ enfant
Inclus dans le coût : Entrée, location de patins avec casque et protections mains-coudes-genoux + 1 bracelet lumineux/enfant.
- ⇒ À noter que les inscriptions du camp de jour auront lieu les 5 et 6 avril prochain.
- ⇒ Les inscriptions pour le soccer 2024 1 avril et 5 avril
- ⇒ le comité des loisirs, pour une 2^{ème} édition, organise l'activité de Pâques le 30 mars à 10h au Parc Lalime (11 ans et moins) – inscription pour participer à l'adresse suivante : Loisirs@saint-bonaventure.ca

Suivez-nous sur la page Facebook de la Municipalité de Saint-Bonaventure!



Procès-verbal de la Municipalité de Saint-Bonaventure

N° de résolution
ou annotation

2024-03-18

11.2 SIGNATURE DE L'ENTENTE CAMP DE JOUR AVEC LA VILLE DE DRUMMONDVILLE

Considérant que les camps de jour offerts par les centres communautaires présents sur le territoire de la Ville de Drummondville accueillent des enfants ayant un handicap ;
Considérant que les ratios accompagnateur/enfant sont adaptés à la réalité des besoins ;

Considérant les frais d'intégration engagés pour ces personnes ;

Considérant que la contribution financière du parent est égale à une inscription régulière ;

Sur proposition de Raymond Paulhus, il est résolu, unanimement:

- que la Municipalité s'engage à payer les frais d'accompagnement d'une personne handicapée moins la contribution du parent ;
- que le maire et la directrice générale soient autorisés à signer l'entente camp de jour avec la Ville de Drummondville.

ADOPTÉE

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

2024-03-19

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de Manon Reed, il est résolu, unanimement :

- de lever la séance à 20h h 16.

ADOPTÉE

Guy Lavoie, Maire

Jessy Grenier, Directrice générale et
greffière-trésorière

« Je, Guy Lavoie, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Guy Lavoie, Maire

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussignée, directrice générale et greffière-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a (ou aura) les crédits suffisants pour les dépenses autorisées lors de cette séance.

Jessy Grenier, greffière-trésorière